

Communiqué de presse

Un nouveau souffle pour la filière Semences et Plants en Centre-Val de Loire : le CAP Filière 2024-2028

Contacts

François DUBOIS
Délégué régional
Semaie Centre
06 09 01 21 85
francois.dubois@semae.fr

Rosine DEPOIX
Chargée de relations presse
01 42 33 88 29
rosine.depoix@semae.fr

Valérie Trijean
Responsable communication
Fnams
valerie.trijeau@fnams.fr

15 novembre 2024

La région Centre-Val de Loire et la Vice-présidente, déléguée à l'Agriculture et l'Alimentation, en partenariat avec SEMAE Centre, l'interprofession des semences et plants, la FNAMS et la Chambre Régionale d'Agriculture, ont célébré, le 15 novembre, la signature du quatrième Contrat d'Appui aux Projets Filière « Semences et Plants ». Ce nouveau cycle, qui s'étend sur quatre ans, marque une étape importante dans la consolidation d'une filière agricole régionale essentielle pour l'alimentation et le territoire.

La région réaffirme son soutien à une filière agricole stratégique

Réunissant les principaux acteurs de la production de semences et de plants, cet événement a souligné l'importance de relever les défis actuels et futurs, tels que le changement climatique, la gestion de la ressource en eau et la transition agroécologique.

Les points clés de ce nouveau CAP Filière :

- Adaptation au changement climatique : des actions concrètes seront mises en œuvre pour mieux appréhender le changement du climat et en atténuer ses impacts, évaluer le bilan carbone de la filière, optimiser l'utilisation de l'eau.
- Transition agroécologique : la filière s'engage à trouver des alternatives efficaces visant à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires et à favoriser la biodiversité.
- Innovation et compétitivité : des investissements seront soutenus pour moderniser les outils de production et développer de nouvelles cultures.

Collaboration et partage de connaissances : la mise en réseau des acteurs de la filière permettra de renforcer les échanges et de favoriser l'émergence de solutions innovantes.

« Félicitations pour le lancement de cette 4ème génération du CAP Filière. Ce travail collectif que vous avez entamé depuis 2009 est un exemple à suivre pour nos autres régions semencières. Pour cela, vous pouvez compter sur l'interprofession et sur les professionnels de la filière. Depuis 3 ans maintenant, nous avons mis en place des collectifs régionaux pour être un relai entre la filière et les acteurs des territoires. Encore une fois, vous participez pleinement à l'excellence de la filière française, 1^{er} exportateur mondial » s'est réjoui Pierre Pagès, président de SEMAE à l'occasion de cette signature.

Préserver l'eau et faire face à la diminution de produits phytosanitaires

Un axe stratégique, nouvellement pris en compte, dans le cadre de ce 4^{ème} Cap filière, est d'améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau pour sécuriser les productions de semences et plants.

A horizon 2028, l'ambition des professionnels de la filière Maïs semence, par exemple, est d'améliorer l'optimisation de l'eau d'irrigation en maïs semences en atteignant 60% minimum des producteurs et en utilisant un OAD (outil et service d'aide à la décision) irrigation spécifique.

L'interprofession semencière est, également, mobilisée sur le PARSADA (Plan stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait européen des substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures). Après un diagnostic des conséquences sur la production des semences du retrait potentiel des 75 molécules phytosanitaires listées, un premier plan d'actions a été lancé en 2024. Il concerne entre autres la lutte contre les ravageurs coléoptères. Les plans d'action sur le désherbage, la lutte contre les maladies, la protection et la désinfection de la semence suivront.

Contribuer à la compétitivité de la filière

Des actions concrètes sont mises en œuvre pour : accompagner les investissements des agriculteurs multiplicateurs, les projets des établissements semenciers, notamment dans la recherche de nouvelles cultures adaptées pour demain et acquérir des connaissances pour appuyer la filière dans sa transition agro écologique tout en renforçant la biodiversité.

La compétitivité de la filière passe également par la mise en place de partenariats et de dispositifs facilitant le recrutement des acteurs de la filière tout en contribuant à la formation du futur personnel.

Le 4^e Cap filière soutient les agriculteurs multiplicateurs dans leurs investissements afin de répondre aux marchés, à l'évolution des conditions de production et ainsi permettre à la région Centre – Val de Loire de conserver son avantage compétitif en matière de production de semences en qualité et en quantité.

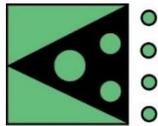
Première région française en production de semences potagères

L'une des premières préoccupations pour ce type de production de semences est la distance d'isolement à respecter. Des normes ont été mises en place afin de respecter la pureté variétale, l'une des garanties pour l'utilisateur de semences. L'agriculteur-multiplicateur s'engage à respecter cet isolement vis-à-vis des autres parcelles mais aussi des espèces sauvages.

Un mélange de semences de bande fleurie « Pollifauniflor' » a d'ailleurs été créé en région Centre-Val de Loire, dans le cadre du Cap Filière Semences et Plants de 3^e génération, adaptée aux productions de semences potagères et la nécessité de remettre de la biodiversité dans les campagnes.

La table ronde du matin a été suivie d'une visite de l'usine AGRIAL de Reignac par Jean-Marie Paryseck, son responsable industriel. Les participants ont pu découvrir les innovations et modernisations au sein de cet établissement semencier de la région.

Cette journée consacrée aux projets Filière « Semences et Plants » affirme des ambitions fortes au service du développement des acteurs de la production en région Centre-Val de Loire tous engagés au service du collectif.



FNAMS

La FNAMS (Fédération Nationale des Agriculteurs Multiplicateurs de Semences) est une organisation professionnelle agricole spécialisée dans la multiplication des semences créée en 1956. Elle est au service des 16800 agriculteurs multiplicateurs de semences français. Sa mission est d'élaborer des références agronomiques et économiques en cultures porte-graine de betteraves industrielles, céréales et protéagineux, fourragères et potagères, de promouvoir la production de semences française et de défendre les intérêts des agriculteurs multiplicateurs de semences. La FNAMS représente les agriculteurs multiplicateurs au sein de l'interprofession française des semences SEMAE.



À propos de SEMAE

SEMAE, l'interprofession des semences et plants, représente l'ensemble des acteurs de la filière soit 54 fédérations et associations professionnelles. Elle les accompagne afin de leur permettre de répondre aux enjeux alimentaires, climatiques, économiques et sociétaux. Au sein de SEMAE, la Direction de la qualité et du contrôle officiel des semences et plants est chargée de l'exécution des missions de service public et a la charge de faire appliquer les règlements techniques du ministère de l'Agriculture concernant la production, le contrôle et la certification des semences et des plants. La filière semences et plants française est une filière d'excellence et compétitive avec un chiffre d'affaires qui s'élève à 3.9 Md€. La France est le 1^{er} producteur européen (370.000 ha) et le 1^{er} exportateur mondial de semences agricoles (1,9 Md€), hors légumes secs. Elle génère 11.000 emplois.